



Assemblée générale

Distr. limitée
15 octobre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Première Commission
Point 96 de l'ordre du jour
Désarmement général et complet

Irlande et République démocratique populaire lao : projet de résolution

Convention sur les armes à sous-munitions

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 63/71 du 2 décembre 2008,

Rappelant également la conclusion des négociations sur la Convention sur les armes à sous-munitions¹, à Dublin le 30 mai 2008, l'ouverture de la Convention à la signature à Oslo le 3 décembre 2008 et, par la suite, au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, jusqu'à son entrée en vigueur,

Notant la signature de la Convention au nom de nombreux États et le nombre croissant de ratifications par les signataires, proche maintenant du nombre nécessaire pour que la Convention entre en vigueur conformément à ses dispositions,

1. *Se félicite* de l'offre faite par le Gouvernement de la République démocratique populaire lao d'accueillir la première réunion des États parties à la Convention sur les sous-munitions après son entrée en vigueur;

2. *Prie* le Secrétaire général, conformément au paragraphe 2 de l'article 11 de la Convention, de prendre les dispositions voulues pour convoquer la première réunion des États parties à la Convention après son entrée en vigueur.

¹ Voir *Document final de la Conférence diplomatique pour l'adoption de la Convention sur les armes à sous-munitions, Dublin, 19-30 mai 2008 (CCM/78)*, deuxième partie. Disponible à l'adresse www.clustermunitionsdublin.ie/convention.asp.

